

Prévention cyclone



Les réflexes à adopter

Pour sécuriser votre alimentation électrique, faites élaguer votre végétation par un professionnel !

Élaguer = sécurité et garantie d'électricité pour tous !

Pourquoi élaguer ?

La végétation à proximité des lignes peut :

1. couper l'alimentation électrique,
2. endommager votre habitation,
3. représenter un risque pour vous et vos proches.

Quand élaguer ?



Faites vérifier votre végétation une fois par an !



Distances minimales, y compris par rapport aux câbles en balancement sous l'effet d'un fort vent latéral

Distances minimales sans vent latéral

Les élagueurs professionnels connaissent les distances à respecter entre les lignes et la végétation.

Comment élaguer ?

Les travaux d'élagage doivent être impérativement confiés à des **professionnels formés** à l'élagage et aux risques électriques !

Les risques d'accidents lors des travaux d'élagage sont élevés et peuvent être à l'origine de blessures graves voire mortelles : chute, coupures, électrisation ou électrocution.

Ne le faites pas vous-même !



Qui est responsable de l'élagage, qui le prend en charge ?

1. Si la végétation est plantée **sur une propriété privée** : l'élagage est à la charge du propriétaire ou du locataire. En cas de doute, contactez votre agence Enercal.
2. Si la végétation est plantée **sur le domaine public**, l'élagage est à la charge d'Enercal sur votre commune.

Prévention cyclone = les bons réflexes à adopter

Préservez votre installation électrique et votre sécurité en prenant les mesures suivantes :

Avant la période cyclonique :

- ne plantez pas sous le réseau Enercal,
- faites élaguer par un professionnel la végétation qui pourrait endommager le réseau électrique.

En période de pré-alerte :

- fixez tout ce qui peut s'envoler.

Le cyclone est là :

- il est trop tard pour élaguer ou ranger les objets dangereux,
- débranchez les appareils électriques.

Après le cyclone :

- ne touchez pas les lignes électriques à terre !
- si vous avez des infiltrations d'eau, ne rebranchez rien et contactez Enercal en priorité.
- avant de rebrancher vos appareils électriques, faites le test suivant :
 1. vérifiez la tension avec un point d'éclairage,
 2. observez sa luminosité,
 3. si la lumière vacille, ne rebranchez pas vos appareils et contactez Enercal.

Toutes les infos cyclone sur enercal.nc



24H/7J

Démarches, infos et conseils :

- ▶ Sur votre compte en ligne **enercal.nc**
- ▶ Par email : **clientele@enercal.nc**
- ▶ Depuis l'appli **Enercal & moi**

